

**Le Président,**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);*

**arrête,**

- Article 1** Sous l'autorité du Président et la responsabilité du Vice-Président du Conseil de la Recherche, Monsieur Franck Lauro est nommé dans les fonctions de chargé de mission dans le cadre de la définition de la feuille de route scientifique et stratégique du pôle « matériaux » commun à l'UPHF et UMons.  
Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 13 avril 2021

Abdelhakim Artiba  
Président

